



### Le Président

38 avenue du Rhin  
C.S. 80049  
67027 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 36 04 34  
Fax 03 88 36 00 63

### VILLE ET EUROMETROPOLE DE STRASBOURG MONSIEUR ROLAND RIES

**1 PARC DE L'ETOILE  
67076 STRASBOURG CEDEX**

Strasbourg, le 30 août 2016

Monsieur le Maire,

La Ville de Strasbourg a lancé une réflexion sur l'aménagement des quais sud de l'Ill : quai des Pêcheurs, quai des Bateliers, quai Saint Nicolas, quai Charles Frey et quai Finkwiller.

C'est avec intérêt que l'Automobile Club Association a pris connaissance des projets présentés lors des réunions publiques.

C'est avec la même attention que l'Automobile Club Association a fait lecture du bilan d'étape et de l'arrêté portant approbation de ce dernier.

Concernant la thématique des déplacements : « *supprimer la voiture sur tout ou partie des quais* », « *supprimer le stationnement* », « *réduire la circulation automobile* », « *réappropriation des quais par les piétons* »...force est de constater le caractère clivant des propositions des participants, fondées sur l'éternelle opposition des modes de transport, assez éloignée de l'objectif de circulation apaisée du projet.

La cohabitation « apaisée » entre usagers et leurs spécificités est impérative.

Elle ne passerait donc que par la suppression de la voiture pour y arriver ?

L'Automobile Club Association qui défend la mobilité et notamment la mobilité urbaine est convaincue du contraire.

Au fil des dernières décennies, les grandes villes françaises dont Strasbourg se sont considérablement développées.

La mobilité croissante a joué un rôle important dans ce processus et constitue un enjeu capital pour l'avenir de nos villes.

La mobilité comporte certes des inconvénients : embouteillages, pollution, nuisances sonores, accidents.

Ce constat peut amener les villes et certains de leurs usagers à classer les modes de transport en 2 catégories : les « bons » (transports publics et modes doux) et les « mauvais » (automobiles, camions, 2 roues motorisés...) et à mettre en œuvre des politiques de report modal systématiquement opposées à la mobilité automobile.

Cette approche est erronée et il n'y a pas lieu d'attribuer de valeur intrinsèque aux différents modes de transport et d'opposer leurs usagers qui pour l'essentiel ne sont pas les mêmes.

La périurbanisation et l'éclatement géographique et temporel des déplacements des usagers nécessitent d'avoir une offre multimodale de déplacements sans stigmatisation.

Des efforts collectifs s'imposent pour trouver et mettre en œuvre des solutions équilibrées qui garantissent la mobilité des personnes et des marchandises, sans pour autant nuire à la qualité de vie des résidents strasbourgeois et en tenant compte de la vulnérabilité de certains usagers en termes de sécurité routière.

**Dans le cadre de la poursuite des réflexions, l'Automobile Club Association demande impérativement que les projets d'aménagements des Quais Sud de Strasbourg garantissent :**

➤ **Le maintien de la circulation automobile.**

L'objectif d'améliorer les cheminements piétons et la sécurité des déplacements cyclistes, auquel adhère l'Automobile Club Association, ne suppose pas nécessairement de pousser la voiture hors de cette zone. Outil incontournable de mobilité, elle a aussi sa place dans cette partie de la ville et doit être impérativement intégrée dans les projets d'aménagements des Quais.

➤ **Un accès et un départ faciles et fluides à tous les usagers, automobilistes y compris.**

Comme cela est rappelé dans le bilan provisoire de concertation, la suppression totale de la circulation automobile sur les quais poserait d'évidents problèmes en termes d'accès au centre-ville et de report de circulation.

Les aménagements devront permettre aux automobilistes un accès et un départ faciles et fluides de cette partie de la ville.

Dans un contexte où le nombre de places de stationnement en voirie pourrait diminuer au profit d'aménagements cyclables, cette question est d'autant plus cruciale pour les parkings Austerlitz et Bateliers dont le remplissage se verrait optimisé par des facilités d'accès et de départ et des tarifs attractifs.

➤ **L'attractivité touristique et économique de la ville** notamment en permettant un accès facile des tous les usagers aux différents commerçants de cette partie de la ville.

Piétonisation et zones de rencontre ne peuvent donc être envisagées que de manière parcimonieuse et ne peuvent devenir la nouvelle norme sur les quais.

➤ **Une approche multimodale et innovante des déplacements à l'échelle globale de la ville de Strasbourg.**

Les quais accueillent un trafic important qui s'avère essentiellement être un trafic de transit.

Limiter ce trafic de transit suppose impérativement de prévoir des solutions d'itinéraires de contournement réalistes n'entravant pas et ne dégradant pas la mobilité des automobilistes et ne reportant pas simplement le trafic et les difficultés de circulation sur d'autres axes déjà chargés.

Une approche globale des déplacements dans Strasbourg s'impose et pourrait consister en actions tendant à :

- développer des systèmes de gestion du trafic en temps réel (signalisation routière variable, vitesses variables...);
- développer en partenariat avec tous les acteurs de la mobilité des outils de gestion efficace de la mobilité locale et régionale (centre de mobilités multimodales, portail de mobilité);
- renforcer la logistique urbaine (itinéraires pour poids lourds, zones de livraison);
- généraliser et soutenir des programmes d'éco-conduite pour favoriser l'efficacité énergétique (- 15 % de consommation en moyenne) et environnementale;
- soutenir des programmes innovants de sensibilisation et de formation de tous les usagers : automobilistes, cyclistes... permettant une mobilité responsable grâce aux aménagements de la voirie et à des comportements apaisés (ex : Ateliers Vélo de l'ACA, Ateliers Conducteurs expérimentés de l'ACA incluant audit de conduite...);
- promouvoir, soutenir et faciliter le covoiturage et l'utilisation partagée du véhicule.

**En conclusion, des quais aménagés, oui mais avec la voiture aussi !**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

**Didier BOLLECKER**  
Président

